

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif  
tenue le vendredi 26 juin 2020 à 7 h 45  
salle Peter-McGill, hôtel de ville  
et par téléconférence**

---

**PRÉSENCES :**

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels  
Mme Caroline Bourgeois, Conseillère associée  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Suzie Miron, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Conseiller associé  
Mme Marie-Josée Parent, Conseillère associée  
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé  
M. François Limoges, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

---

**CE20 0996**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 26 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

**CE20 0997**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 30 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE20 0998**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE20 0999**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de services de gré à gré par lequel l'organisme à but non lucratif Le Grand défi Pierre Lavoie s'engage à fournir à la Ville les services requis pour l'élaboration de parcours ludiques et actifs dans le cadre de l'aménagement de voies actives et sécuritaires pour le déconfinement de la COVID-19, pour une somme maximale de 184 999,37 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser une dépense de 18 499,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1204332002

---

**CE20 1000**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Centraide du Grand Montréal afin de mettre en oeuvre l'Initiative immobilière communautaire, pour l'année 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1205008004

---

**CE20 1001**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 200 000 \$ à l'Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM) en lien avec la COVID-19;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1207796009

---

**CE20 1002**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'aviser Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications de l'intention de la Ville de renégocier les termes de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications (CG16 0493);

- 2- de mandater le Service de la culture et le Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Ville de Montréal pour renégocier les termes de ladite entente-cadre.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1206218001

---

### **CE20 1003**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
  - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
  - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
  - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
  - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
  - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du de la *Loi sur la sécurité civile*;
  - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1206407011

---

**CE20 1004**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Direction des affaires civiles à porter en appel un jugement de la Cour supérieure rendu le 27 mai 2020 accueillant la demande introductive d'instance re-modifiée d'Acier Century inc. condamnant la Ville de Montréal à payer *in solidum* avec deux autres co-défendeurs la somme de 107 025 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1200421002

---

**CE20 1005**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'édicter, en vertu de l'article 22, du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG18-043), les ordonnances jointes au présent dossier décisionnel afin de rendre ce règlement applicable dans les secteurs suivants, en conformité avec les informations inscrites au dossier décisionnel :

- Berri – ordonnance numéro 38;
- Cavendish – ordonnance numéro 39;
- Chaumont – ordonnance numéro 40;
- Saint-Antoine Ouest – ordonnance numéro 41;
- Laurentien-Lachapelle Phase 2 – ordonnance numéro 42;
- Ontario Phase 1 – ordonnance numéro 43;
- Ontario Phase 2 – ordonnance numéro 44;
- Saint-Dominique – ordonnance numéro 45;
- Clark – ordonnance numéro 46;
- Viau – ordonnance numéro 47;
- Louis-H. Lafontaine – ordonnance numéro 48;
- Drolet – ordonnance numéro 49;
- Laval – ordonnance numéro 50;
- William – ordonnance numéro 51;
- Jeanne-Mance – ordonnance numéro 52;
- Saint-Antoine Est – ordonnance numéro 53;

2- d'édicter, en vertu de l'article 22, du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG18-043), les ordonnances modifiant les ordonnances numéros 7, 17, 18, 19, 28, 29, 30 et 31 jointes au présent dossier décisionnel, afin de modifier la date de fin des travaux dans les secteurs suivants, en conformité avec les informations inscrites au dossier décisionnel :

- Bishop – ordonnance numéro 7-1;
- Saint-Hubert – ordonnance numéro 17-1;
- Saint-Paul Est (phase 2) – ordonnance numéro 18-2;
- Peel (Ville-Marie) – ordonnance numéro 19-1;
- Murray (Griffintown) – ordonnance numéro 28-1;
- Rioux/Basin (Griffintown) – ordonnance numéro 29-1;
- Ottawa (Griffintown) – ordonnance numéro 30-1;
- Shannon (Griffintown) – ordonnance numéro 31-1;

- 3- d'édicter, en vertu de l'article 22, du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG18-043), l'ordonnance numéro 21-1 jointe au présent dossier décisionnel afin de remplacer les limites du secteur SRB-Pie-IX, en conformité avec les informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1201179011

---

### **CE20 1006**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1201128001

---

### **Levée de la séance à 7 h 55**

70.001

---

Les résolutions CE20 0996 à CE20 1006 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville